



Anael Finance iSeries Epurations

Version 8.1

Documentation utilisateur

© Copyright 2025 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaisssez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissiez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries 8.1

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 18 mars 2025

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Fonctionnalité.....	7
Chapitre 2 Traitements	9
Epuration des fichiers de données	9
Paramétrage	9
Suppression des écritures analytiques par centre	10
Prise de paramètres	10
Traitement	10
Suppression des écritures analytiques des exercices clos	11
Prise de paramètres	11
Traitement	11
Suppression des écritures	12
Prise de paramètres	12
Traitement	12
Suppression d'un exercice	13
Prise de paramètres	13
Traitement	14
Suppression d'une société	15
Prise de paramètres	15
Traitement	15
Epuration des fichiers des références	16
Epuration des comptes individuels.....	16
Prise de paramètres	16
Epuration des tiers non mouvementés.....	16
Prise de paramètres	17

Table des matières

Edition/Fichier.....	18
Remise à blanc des comptes de contrepartie.....	19
Prise de paramètres	19
Epuration des blocs notes	19
Prise de paramètres	20
Epuration des tables.....	20
Prise de paramètres	20
Epuration des numéros de demande	21
Prise de paramètres	21
Traitement avec pointage	21
Traitement sans pointage	21
Autres.....	22
Epuration de données par module	22
Prise de paramètres	22
Epuration du fichier archive chronologique.....	23
Réorganisation des fichiers	23

À propos de ce manuel

Dans Anael Finance iSeries, la base de données grossit régulièrement. En effet, le traitement de clôture et d'ouverture permet de générer les écritures de report à nouveau mais ne permet de supprimer aucun mouvement sur l'exercice clos. Tant que l'utilisateur n'intervient pas volontairement pour les épurer, toutes les écritures sont donc conservées sur tous les exercices.

Ce document décrit les différentes procédures permettant d'épurer les données, c'est-à-dire de supprimer physiquement des enregistrements moyennant certains contrôles et de gagner de la place.

Loi de Facturation Electronique : Cette documentation est susceptible d'être revue suite aux évolutions de la LFE.

Public concerné

Clients Administrateurs d'Anael Finance iSeries.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Déc. 2016	BQU	Création du document version V7
		IMA	Relecture
	Juin 2020	THA	Application du nouveau modèle Word
1.1	Mars 2022	DGA	Fiche 12072 Epurations Exercices par F16 – PTF N° 00007
	Février 2025	GML-PKE	Relecture et application du modèle

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL
<https://docs.infor.com/fr-fr/products>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse
documentation@infor.com.

Chapitre 1 Fonctionnalité

Les traitements d'épuration permettent d'effectuer ces opérations :

- Supprimer physiquement des enregistrements
- Gagner éventuellement de la place disque en réorganisant les fichiers épurés

Dans Anael Finance iSeries, plusieurs types d'épuration existent. La plupart de ces traitements d'épuration sont développés dans le chapitre suivant :

- Epuration des enregistrements comptables

- Suppression par société

Tous les enregistrements, écritures et références, de la société sont supprimés.

- Suppression par exercice

Tous les enregistrements, écritures et références, d'un exercice d'une société sont supprimés.

- Suppression des écritures comptables

Pour que des balances sur un exercice puissent être éditées, le détail des enregistrements comptables (sauf cas particulier) de cet exercice est supprimé, avec ou sans conservation des cumuls par période.

- Suppression des écritures analytiques par centre

Epuration contrôlée des centres :

- Si le centre de l'axe d'épuration peut être épuré, alors les enregistrements de détail des centres analytiques sont supprimés.
 - Pour que des balances sur un exercice puissent être éditées, les cumuls analytiques par période sont conservés.

- Epuration des références ou informations para comptables

Les références qui ne servent plus ou pour lesquelles plus aucune écriture comptable n'existe peuvent être supprimées :

- Tables
 - Tiers
 - Bloc-notes
 - Comptes généraux de contreparties des tiers (dans la règle de gestion des tiers)
 - Numéros de demande

Fonctionnalité

- Epuration des fichiers de données par module

Remise à blanc des fichiers alimentés par des tests pour démarrage du module en réel.

- Epuration du fichier archive chronologue

Lors du contrôle du chronologue, si les enregistrements qui sont validés dans les historiques comptables sont supprimés, alors ils sont automatiquement archivés dans un fichier dédié. Cette option permet d'épurer ce fichier archive du chronologue.

- Epuration des fichiers de travail

Cette épuration n'est pas traitée dans ce document.

Il s'agit des options d'épuration figurant dans les différents menus et développées dans les documentations concernant le sujet.

Par exemple, ces fichiers peuvent être épurés :

- Fichier FGPVIRT (portefeuille magnétique)
- Fichier de rapprochement bancaire
- Fichiers de TVA

Important : Selon l'antériorité des données à supprimer (plus ou moins cinq ans), et bien que les programmes d'épuration soient contrôlés et conditionnés à des traitements préalables, vous devez disposer d'une **sauvegarde complète** pour être en capacité, à tout moment, de remonter ces données pour les exploiter.
Par sécurité, au cas où vous devriez remonter une sauvegarde, aucun travail ne doit être actif pendant l'épuration des données.

Chapitre 2 Traitements

Epuration des fichiers de données

Utilitaires > Epurations des fichiers > Fichiers de données

Paramétrage

Certains paramètres sont contrôlés et peuvent bloquer l'épuration des fichiers de données. Pour pouvoir lancer le traitement, ces paramètres doivent être spécifiés :

- Exercice
 - Exercice Clos – non consultable

Dans tous les cas, l'exercice faisant l'objet de l'épuration doit être clos non consultable. En effet, les consultations de comptes sur des exercices épurés ou partiellement épurés seraient erronées.

A noter : Il est dorénavant possible de lancer cette épuration sur plusieurs sociétés (multi-soumissions). Par contre l'exercice faisant l'objet de l'épuration doit être clos non consultable et avoir les mêmes bornes de dates sur chaque société de la liste. (En conséquence, le bouton « Multi-soumissions ou la touche de fonction F16 pour choix des sociétés de la liste ne sera pris en compte que lorsque les données de l'écran seront valides).

- Calcul du chiffre d'affaires clients et fournisseurs

Si cette option n'est pas définie sur « **Non** », les récapitulatifs des comptes clients et fournisseurs de l'exercice ne seront pas épurés.

- Type de report :
 - « Par centre » (« **C** »)
 - « Les deux » (« **D** »)

Uniquement dans le cas de la suppression des écritures analytiques par centre, le type de report doit être défini sur « Par centre » ou « les Deux ».

Dans ce cas, l'épuration de la ligne dépend des références analytiques qu'elle contient. La ligne ne sera pas systématiquement épurée.

- Axe analytique

Parmi les axes existants, spécifiez l'axe d'épuration. Pour la suppression des écritures analytiques par centre, un axe au moins doit être qualifié d'axe d'épuration.

Le centre de cet axe est contrôlé.

- Centre analytique

Le paramètre **Centre à épurer** doit être correctement défini. Pour la suppression des écritures analytiques par centre, la ligne sera épurée si, pour le centre de l'axe d'épuration, l'option **Epurer** est définie sur « **Oui** ». Cette ligne peut contenir plusieurs centres sur des axes différents.

Suppression des écritures analytiques par centre

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Dans la liste **Code opération**, spécifiez « Suppression des écritures analytiques par centre ». Un message vous alerte sur la nécessité d'avoir préalablement effectué une sauvegarde des fichiers.
Les paramètres de sélection complémentaires s'affichent.
- 3 Spécifiez l'exercice à épurer et les dates de début et fin de l'exercice.
L'exercice doit être clos, c'est-à-dire qu'il est non consultable.
Un axe au moins doit être qualifié d'axe d'épuration.
- 4 Appuyez sur **Entrée**.
Le numéro d'axe d'épuration et du traitement qui va être effectué s'affiche.
- 5 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.
Alternativement, pour abandonner, cliquez sur **Fin** ou appuyez sur **F3**.

Traitement

Une ligne analytique peut contenir plusieurs centres sur des axes différents. C'est le centre qui figure sur l'axe d'épuration qui détermine la règle d'épuration.

Si le centre de l'axe d'épuration est défini sur « **A épurer** », alors la ligne analytique est supprimée sur l'exercice à épurer et sur les exercices antérieurs dans ces fichiers :

- Fichiers comptables FCA200P1 et FCA201P1
- Fichiers extracomptables FCR300P1 et FCR301P1
- Fichiers standard FST300P1 et FST301P1

Dans le cas contraire, la ligne est conservée.

Suppression des écritures analytiques des exercices clos

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Dans la liste **Code opération**, spécifiez « Suppression des écritures analytiques des exercices clos ».
Les paramètres de sélection complémentaires s'affichent.
- 3 Spécifiez si vous souhaitez conserver les écritures récaps analytiques, les budgets et si vous voulez traiter tous les exercices clos antérieurs à l'exercice d'environnement.
L'exercice d'environnement doit être clos, c'est-à-dire qu'il est non consultable.
- 4 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.
Alternativement, pour abandonner, cliquez sur **Fin** ou appuyez sur **F3**.

Traitement

Le traitement va épurer les enregistrements analytiques de l'exercice en cours uniquement ou bien également des exercices clos antérieurs selon la demande.

Le traitement va concerner :

- Fichiers comptables FCA200P1 et FCA201P1, ainsi que les enregistrements liés dans le FAN201P1 (libellés complémentaires) et FCC200P1 (Charges constatées d'avance).
- Fichiers extracomptables FCR300P1 et FCR301P1 (uniquement les enregistrements purement analytiques (RCE = '7') , ainsi que les enregistrements liés dans le FAN201P1)
- Fichiers standard FST300P1 et FST301P1 (uniquement les enregistrements purement analytiques (RCE = '7') , ainsi que les enregistrements liés dans le FAN201P1)

Si les récaps analytiques ne sont pas conservées, le traitement épurera également les fichiers récaps :

- Fichiers comptables FCA210P1, FCA215P1 et FCA220P1
- Fichiers extracomptables FCR310P1 et FCR315P1 et FCR320P1
- Fichiers standard FST310P1, FST315P1 et FST320P1

Si les budgets ne sont pas conservés, le traitement épurera également le fichier des budgets FCA300P1.

Suppression des écritures

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Dans la liste **Code opération**, spécifiez « **Suppression des écritures** ».
Un message vous alerte sur la nécessité d'avoir préalablement effectué une sauvegarde des fichiers.
Les paramètres de sélection complémentaires s'affichent.
- 3 Spécifiez l'exercice à épurer et les dates de début et fin de l'exercice.
L'exercice doit être clos, c'est-à-dire qu'il est non consultable.
- 4 Dans la section **Faut-il conserver les récaps**, spécifiez la valeur des champs **Comptables**, **Analytiques** et **Les budgets** :

Valeur	Description
Oui	Seuls les enregistrements de détail sont supprimés. L'édition des balances et des budgets sur l'exercice épuré est possible.
Non	Les enregistrements dans les fichiers de détail et récapitulatifs sont supprimés. L'édition des balances et des budgets sur l'exercice épuré est impossible.

- 5 Appuyez sur Entrée.
Le traitement qui va être lancé s'affiche.
- 6 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.
Alternativement, pour abandonner, cliquez sur **Fin** ou appuyez sur F3.

Traitement

Si la conservation des écritures récapitulatives est demandée, le détail des écritures de l'exercice à épurer et des exercices antérieurs est épuré sauf pour ces écritures :

- Ecritures de TVA sur encaissements non déclarées
 - Comptes généraux de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et numéro d'affectation 3 à blanc dans les fichiers FAN200P1
 - Pièce contenant un compte de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et champ DTAG04 à blanc dans le fichier FVA700P1, dans le cas du module de TVA sur encaissement étendue
- Ecritures extracomptables

Il n'existe pas de récapitulatif de compte général et auxiliaire extracomptable, mais seulement analytique. En conséquence, si la conservation des récapitulatifs comptables est demandée, ces écritures sont conservées.

- Ecritures standard de type « Provisoire »

Il n'existe pas de récapitulatif de compte général et auxiliaire standard, mais seulement analytique. En conséquence, si la conservation des récapitulatifs comptables est demandée, ces écritures sont conservées.

Pour supprimer les écritures extracomptables et standard, utilisez les options du menu **Batch des écritures**.

Si la conservation des écritures récapitulatives n'est pas demandée, toutes les écritures de détail et récapitulatives sont épurées sauf ces écritures :

- Ecritures de TVA sur encaissements non déclarées
 - Comptes généraux de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et numéro d'affectation 3 à blanc dans les fichiers FAN200P1
 - Pièce contenant un compte de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et champ DTAG04 à blanc dans le fichier FVA700P1, dans le cas du module de TVA sur encaissement étendue
- Ecritures récapitulatives des comptes clients et fournisseurs, si le paramètre de calcul du chiffre d'affaires est différent de « Non » dans l'exercice

Lorsque toutes les épurations sont terminées, **le service informatique**, s'il le juge utile et afin de gagner de la place disque, peut utiliser la fonction de réorganisation des fichiers. Consultez la section Réorganisation des fichiers, page 23.

Suppression d'un exercice

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Dans la liste **Code opération**, spécifiez « Suppression d'un exercice ».
Un message vous alerte sur la nécessité d'avoir préalablement effectué une sauvegarde des fichiers.
Les paramètres de sélection complémentaires s'affichent.
- 3 Spécifiez l'exercice à épurer et les dates de début et fin de l'exercice.
L'exercice doit être clos, c'est-à-dire qu'il est non consultable.
- 4 Dans la section **Faut-il conserver les récaps**, spécifiez la valeur des champs **Comptables** (CG et CG/Tiers), **Analytiques** (Centre/nature) et **Les budgets** :

Valeur	Description
Oui	Tous les enregistrements de l'exercice, les références et les écritures sont supprimés.
Non	Les références et les écritures de détail sont supprimées mais les récapitulatifs sont conservés.

Ces enregistrements récapitulatifs ne sont pas gérés en standard dans Anael et ne peuvent servir qu'à des applications spécifiques.

5 Appuyez sur Entrée.

Le traitement qui va être effectué s'affiche.

6 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

Alternativement, pour abandonner, cliquez sur Fin ou appuyez sur F3.

Traitement

Si la conservation des écritures récapitulatives n'est pas demandée, toutes les données de l'exercice seront épurées sauf ces informations :

- Ecritures de TVA sur encaissements non déclarées
 - Comptes généraux de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et numéro d'affectation 3 à blanc dans les fichiers FAN200P1
 - Pièce contenant un compte de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et champ DTAG04 à blanc dans le fichier FVA700P1, si module de TVA sur encaissement étendue
- Ecritures non déclarées des comptes de charges honoraires pour lesquels le paramètre **Comptes pour DAS2** est défini sur « Oui » au Plan Comptable/Exercice
- Récapitulatifs des comptes clients et fournisseurs ainsi que le code exercice et les périodes si, dans l'exercice, l'option de calcul du chiffre d'affaires définie sur « Non »

Si la conservation des écritures récapitulatives est demandée, toutes les données de l'exercice seront épurées sauf ces informations :

- Ecritures de TVA sur encaissements non déclarées
 - Comptes généraux de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et numéro d'affectation 3 à blanc dans les fichiers FAN200P1
 - Pièce contenant un compte de TVA avec la modalité « sur paiement ou sur règlement » et champ DTAG04 à blanc dans le fichier FVA700P1, dans le cas du module de TVA sur encaissement étendue
- Enregistrements correspondant aux récapitulatifs comptables si la conservation des récapitulatifs comptables est demandée, c'est-à-dire ces écritures :
 - Récapitulatifs comptables (type d'écriture comptable)

- Ecritures extracomptables, pour calculer les récapitulatifs comptables des comptes généraux et auxiliaires extracomptables
- Les écritures standard de type « Provisoire », pour calculer les récapitulatifs comptables des comptes généraux et auxiliaires provisoires
- Enregistrements de récapitulatifs analytiques, si la conservation des récapitulatifs analytiques est demandée :
 - Comptables
 - Extracomptables
 - Standard provisoire
- Budgets, si la conservation des budgets est demandée
- Récapitulatifs des comptes clients et fournisseurs ainsi que le code exercice et les périodes si, dans l'exercice, l'option de calcul du chiffre d'affaires définie sur « Non » et si les récapitulatifs comptables ne sont pas conservés

Suppression d'une société

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.
- 2 Dans la liste **Code opération**, spécifiez « Suppression d'un exercice ».
Un message vous alerte sur la nécessité d'avoir préalablement effectué une sauvegarde des fichiers.
- 3 Appuyez sur **Entrée**.
Le traitement qui va être effectué s'affiche.
- 4 Pour soumettre le traitement en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.
Alternativement, pour abandonner, cliquez sur **Fin** ou appuyez sur **F3**.

Traitement

Toutes les données, les références et les écritures de tous les exercices sont supprimées.

Lorsque toutes les épurations sont terminées, **le service informatique** peut utiliser la fonction de réorganisation des fichiers. Consultez la section Réorganisation des fichiers, page 23.

Epuration des fichiers des références

Epuration des comptes individuels

Cette option permet d'épurer les références tiers (fiche tiers) des séquences pour lesquelles ces conditions sont vérifiées :

- Le format est défini sur « Date » ou « Individuel pur ».
- Aucun mouvement comptable n'existe sur les exercices.

Prise de paramètres

1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.

2 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Séquence	Obligatoire – Le format doit être défini sur « Date » ou « Individuel pur ».
Tiers	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.

3 Spécifiez les autres critères :

Valeur par défaut	Description
Tous	Les tiers sans mouvements sont sélectionnés par défaut.
Blanc	Aucun tiers n'est sélectionné. Vous devrez sélectionner ensuite les tiers à épurer.

4 Pour visualiser les tiers répondant à la sélection, appuyez sur **Entrée**.

Selon le cas, sélectionnez ou désactivez les tiers.

5 Pour lancer l'épuration, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Le traitement s'effectue en mode interactif.

Epuration des tiers non mouvementés

Ce traitement permet de lister, et d'épurer de la table des tiers, les tiers qui n'ont plus de mouvement comptable sur aucun exercice. Ce traitement peut être effectué pour plusieurs sociétés avec un code liste en mode multi-soumission.

L'épuration peut être demandée pour une société modèle. Un contrôle permet de vérifier qu'aucun enregistrement n'existe dans les sociétés faisant référence à la société modèle à épurer.

Si le tiers est défini en tant que factor ou tiers de regroupement d'un tiers facturé qui contient des mouvements, il ne sera pas épuré. En revanche, si tous les tiers dont le tiers est factor ou tiers de regroupement sont épurés, alors ce tiers est aussi épuré.

Les tiers non mouvementés répondant à la sélection sont épurés dans ces tables :

- Tiers
- Domiciliations
- Règles de gestion
- Bloc-notes du tiers (numéro, entête et détail)
- Adresses complémentaires
- Factoring supplémentaire
- Liste des clients pour facturation
- Tiers TVA intracommunautaire

Prise de paramètres

1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.

2 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Séquence	Obligatoire
Tiers	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Date d'ouverture	Toutes par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de dates.
Date de fermeture	

3 Spécifiez les autres critères :

- Traitement définitif :

Valeur	Description
Non	Vous pouvez constituer un fichier et imprimer la liste des tiers à épurer. Le pointage devra être défini sur « Non ».
Oui	Le traitement d'épuration est effectué. Le pointage devra être demandé. L'édition ou la constitution de fichier seront impossibles.

- Critère de tri :

Par tiers, par mot directeur ou par code Siret.

Les tiers sont triés sur le code choisi dans la liste et sur la page de pointage.

- Constitution du fichier :

Valeur	Description
Non	Dans la boîte de dialogue, spécifiez le nom et la bibliothèque.
Oui	Pas de sortie fichier.

- Édition de la liste :

Valeur	Description
Oui	Obligatoire si la constitution du fichier n'est pas demandée et si le traitement est provisoire.
Non	

- Pointage :

Valeur	Description
Oui	Possible uniquement si le traitement est définitif. Les tiers qui peuvent être épurés sont affichés sur la page suivante.
Non	Pas d'épuration.

- Sélection de tous les codes, si le pointage est défini sur « Oui » :

Valeur	Description
Oui	Les tiers affichés dans la page suivante sont sélectionnés par défaut.
Non	Les tiers affichés dans la page suivante ne sont pas sélectionnés.

4 Appuyez sur Entrée.

- Si le pointage est défini sur « **Oui** », les tiers à épurer sont affichés et les sélections sont mises à jour.

Pour effectuer l'épuration en mode interactif, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

- Si le pointage est défini sur « **Non** », la fenêtre de soumission batch est affichée.

Pour soumettre l'édition ou la constitution du fichier en batch. cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Edition/Fichier

Le fichier et la liste des tiers à épurer contiennent ces informations :

- Société
- Séquence
- Code tiers
- Mot directeur

- Raison sociale
- Siren et Siret
- Adresse 1 et adresse 2
- Code postal et ville
- Téléphone
- Regroupement : « O »

Remise à blanc des comptes de contrepartie

Ce traitement permet de réinitialiser les comptes de contrepartie figurant dans les règles de gestion des tiers. Cette réinitialisation peut être nécessaire suite à des tests, avant un démarrage et une alimentation automatique en réel.

Prise de paramètres

1 Spécifiez la société et l'exercice de l'environnement.

2 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Séquence	Toutes par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Règle	Toutes les règles de gestion par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.

3 Pour valider la sélection et afficher la fenêtre de soumission, appuyez sur **Entrée**.

4 Pour soumettre l'épuration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Epuration des blocs notes

Ce traitement permet d'épurer les blocs-notes avec des critères de sélection.

Vous pouvez choisir l'option correspondant au bloc-notes à épurer :

- Bloc-notes du plan comptable
- Bloc-notes des tiers
- Bloc-notes des centres d'imputation

Les paramètres en entrée pour ces trois options sont identiques.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez les critères de sélection :
 - Blocs-notes fermés
Spécifiez « **Non** », « **Oui** » ou « **Seulement** ».
 - Date de fermeture
Par défaut, les bloc-notes sont sélectionnés. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
 - Selon l'option d'épuration : Compte, Séquence/auxiliaire ou Centre d'imputation
 - Numéro de bloc-notes
 - Date de création
 - Date évènement
 - Identifiant
 - Nature
Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
- 3 Pour valider la sélection et afficher la fenêtre de soumission, appuyez sur **Entrée**.
- 4 Pour soumettre l'épuration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Epuration des tables

Ce traitement permet d'épurer toute ou partie des enregistrements figurant dans une table.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez le code de la table à épurer.
- 3 Spécifiez les autres critères :

Valeur par défaut	Description
Tous	Sur la page suivante, le contenu de la table est sélectionné.
Blanc	Par défaut, pas de sélection.

- 4 Pour valider la sélection et afficher accéder au contenu de la table, appuyez sur **Entrée**.
Le cas échéant, sélectionnez ou désactivez les enregistrements.
- 5 Pour soumettre l'épuration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Epuration des numéros de demande

Ce traitement permet d'épurer les demandes avec des critères de sélection.

Prise de paramètres

Spécifiez les critères de sélection :

- Borne de programmes
- Borne de numéro de demande
- Pointage des demandes
 - N : lancement de l'épuration d'après les bornes demandées
 - O : affichage d'une liste des demandes correspondant aux bornes
- Valeur par défaut
 - ‘ ’ : le code action de la liste reste à blanc
 - ‘1’ : le code action de la liste est alimenté à ‘1’ sur toutes les lignes de la liste
- Soumission batch
 - N : lancement du traitement en interactif
 - O : lancement du traitement en batch

Pour valider la sélection, appuyez sur **Entrée**.

Traitement avec pointage

La liste des demandes correspondant aux critères de sélection est affichée. Le code action est initialisé avec la valeur par défaut. Il faut sélectionner les lignes à traiter.

Validation :

- Interactive : Pour valider la sélection et lancer le traitement, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**
- Batch :
 - Pour valider la sélection, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**
 - Affichage de l'écran de soumission, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**

Traitement sans pointage

L'affichage de l'écran suivant dépend du paramètre de soumission batch.

Validation :

- Interactive : Pour valider la sélection et lancer le traitement, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**

-
- Batch : Affichage de l'écran de soumission, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9

Autres

Epuration de données par module

Cette option permet d'épurer les paramètres et les données par module, pour un ou plusieurs modules. Par exemple, vous pouvez conserver le paramétrage en vue d'un démarrage en réel et effacer les données d'un module qui vient d'être testé.

Prise de paramètres

Ce traitement peut être lancé sur plusieurs sociétés en mode multi soumissions, via la touche **F16**.

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Module	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Type d'épuration	Par société ou par exercice
Exercice	A renseigner en cas d'épuration par exercice.

- 3 Pour valider la sélection et accéder à la liste des modules, appuyez sur Entrée.

Les colonnes **Paramètres** et **Données** sont accessibles selon le module « **L** ».

Vous pouvez utiliser ces codes actions :

- « **FP** » pour afficher le détail des fichiers de type paramètres qui seront épurés si vous choisissez d'épurer les paramètres de ce module.
- « **FD** » pour afficher le détail des fichiers de type données qui seront épurés si vous choisissez d'épurer les données de ce module.

Vous pouvez utiliser ces fonctions :

- Pour définir tous les champs de la colonne Paramètres sur « **Oui** », cliquez sur **Pointage paramètres** ou appuyez sur **F13**.
- Pour définir tous les champs de la colonne Données sur « **Oui** », cliquez sur **Pointage données** ou appuyez sur **F14**.

- 4 Pour valider la sélection et afficher la fenêtre de soumission, appuyez sur **Entrée**.

- 5 Pour soumettre l'épuration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Epuration du fichier archive chronologue

Lors du contrôle du fichier chronologue, vous pouvez constituer un fichier d'archive dans la bibliothèque de votre choix.

Cependant, les pièces supprimées de façon transparente sont systématiquement archivées dans le fichier archive chronologue. Le nom de ce fichier commence par « FH ».

L'épuration du fichier archive chronologue consiste donc dans l'épuration des enregistrements des fichiers dont le nom commence par « FH » avec conservation des écritures des six derniers mois. Pour modifier la durée de conservation des écritures, modifiez la constante **Nombre de mois à conserver** du programme PEP300, dont la valeur par défaut est « **06** ».

Pour l'épuration, procédez comme suit :

- 1 Positionnez le curseur sur la société.
- 2 Pour valider la sélection et afficher la fenêtre de soumission, appuyez sur **Entrée**.
- 3 Pour soumettre l'épuration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.

Réorganisation des fichiers

Important : Ce traitement peut s'avérer **extrêmement long**. Avant de lancer l'option, demandez l'aval du service informatique. Au cours de ce traitement, la commande **RGZPFM** est lancée. Cette commande consiste à gagner de la place disque.

Prise de paramètres

Ce traitement s'effectue par environnement, toutes sociétés confondues.

- Réorganisation des fichiers de travail : « **Oui** » ou « **Non** »
Si vous spécifiez « **Oui** », les fichiers dont le nom commence par « T » sont réorganisés.
- Réorganisation des fichiers de référence : « **Oui** » ou « **Non** »
Si vous spécifiez « **Oui** », les fichiers dont le nom commence par « F » et qui contiennent des références sont réorganisés. En règle générale, il s'agit des fichiers dont le nom est compris entre « FAN010P1 » à « FAN181P1 ».
- Réorganisation des fichiers historiques : « **Oui** » ou « **Non** »
Si vous spécifiez « **Oui** », les fichiers dont le nom commence par « F » et qui contiennent des écritures sont réorganisés. En règle générale, il s'agit des fichiers dont le nom est supérieur à « FAN200P1 ».
- Bibliothèque traitée

Traitements

Valeur alimentée automatiquement pour information, non modifiable.

Pour réorganiser les fichiers, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur **F9**.